

## Un cadeau de Noël du Vatican

La déclaration approuvée par le pape François le 18 décembre dernier offre la possibilité de bénir les conjoints divorcés remariés ainsi que les couples de même sexe, car « (...) L'Église accueille tous ceux qui s'approchent de Dieu avec un cœur humble, en les accompagnant avec ces aides spirituelles qui permettent à tous de comprendre et de réaliser pleinement la volonté de Dieu dans leur vie. » Une ouverture officielle pour ces croyants qui souhaitent associer Dieu à leur engagement. Non pas comme un mariage sacramentel mais une bénédiction, littéralement « dire du bien de ». C'est donc une reconnaissance que dans l'engagement de ces couples, dans leurs paroles, leurs gestes et leurs actions existe la trace de Dieu. Puisque l'amour de Dieu n'a pas d'autre lieu où se dévoiler que dans l'amour humain. Ainsi, saluons le courage du pape à vouloir une Eglise en dialogue avec la société.

Ph. Charmillot, Pastorale des familles, Delémont